

Délibération n°DEL-25-0160

Projet d'extension et de fiabilisation de l'usine de dépollution des eaux usées de Ginestous-Garonne : dépôt du dossier réglementaire dans le cadre d'une procédure d'autorisation environnementale unique

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi treize février à neuf heures trente, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Concorde - Centre de Congrès Pierre Baudis - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	133
Présents :	123
Procurations :	10
Date de convocation :	07 février 2025

Présents

Aigrefeuille	M. Christian ANDRE
Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Michel BEUILLE, Mme Sylvie LLOUBERES
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Frédéric LEMAGNER, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Bernadette GUERY, M. Jean-Michel MAZARDO, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. Thierry ZANATTA
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	Mme Sophie BOUBIDI, M. Patrick JIMENA, M. Thomas LAMY, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL-MICHELET, M. Pierre VERNIOL
Cornebarrieu	Mme Dalila COUSIN, M. Alain TOPPAN
Cugnaux	M. Thomas KARMANN, Mme Marie-Hélène ROURE, M. Albert SANCHEZ
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUNOUX
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Patricia PARADIS, M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Alain ALENCON
L'Union	Mme Brigitte BEC, M. Marc PERE
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUE ONNO
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	Mme Brigitte HILLAT, M. Honoré NOUVEL
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	M. Bruno ESPIC, Mme Céline MORETTO
Saint-Jory	M. Victor DENOUVION
Saint-Orens	Mme Dominique FAURE, M. Serge JOP

Seilh	M. Didier CASTERA
Toulouse	Mme Fella ALLAL, Mme Françoise AMPOULANGE, M. Olivier ARSAC, Mme Patricia BEZ, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Paul BOUCHE, Mme Maroua BOUZAIDA, M. Maxime BOYER, M. François BRIANÇON, M. Sacha BRIAND, Mme Hélène CABANES, M. François CHOLLET, M. Gaëtan COGNARD, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, M. Aymeric DEHEURLES, Mme Ghislaine DELMOND, M. Jonhny DUNAL, M. Jamal EL ARCH, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Isabelle FERRER, M. Vincent GIBERT, M. Francis GRASS, Mme Isabelle HARDY, Mme Caroline HONVAULT, Mme Valérie JACQUET VIOLLEAU, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, Mme Marion LALANE- DE LAUBADERE, M. Jean-Michel LATTES, M. Maxime LE TEXIER, Mme Marine LEFEVRE, Mme Hélène MAGDO, Mme Souhayla MARTY, M. Antoine MAURICE, Mme Odile MAURIN, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Nicolas MISIAK, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Julienne MUKABUCYANA, Mme Claire NISON, Mme Nina OCHOA, Mme Gnadang OUSMANE, M. Philippe PERRIN, Mme Julie PHARAMOND, Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND, M. Jean-François PORTARRIEU, M. Clément RIQUET, Mme Agathe ROBY, M. Daniel ROUGE, M. Thierry SENTOUS, M. Bertrand SERP, Mme Nadia SOUSSI, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Nicole YARDENI
Tournefeuille	M. Patrick CHARTIER, Mme Corinne CURVALE, M. Dominique FOUCHIER, Mme Corinne GINER, M. Laurent SOULIE
Villeneuve-Tolosane	Mme Agnès BENOIT-LUTMAN, M. Romain VAILLANT

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Patrice RODRIGUES	Karine TRAVAIL-MICHELET
M. Pascal BOUREAU	Danielle PEREZ
M. Franck RIBEYRON	Corinne GINER
Mme Ana FAURE	Julienne MUKABUCYANA
Mme Marion RIVOIRE	Robert MEDINA
Mme Caroline ADOUE-BIELSA	Marine LEFEVRE
M. Christophe ALVES	Christine ESCOULAN
M. Jean-Jacques BOLZAN	Jean-Michel LATTES
Mme Cécile DUFRAISSE	Olivier ARSAC
M. Pierre LACAZE	Michel BEUILLE

Délibération n° DEL-25-0160**Projet d'extension et de fiabilisation de l'usine de dépollution des eaux usées de Ginestous-Garonne : dépôt du dossier réglementaire dans le cadre d'une procédure d'autorisation environnementale unique****Exposé**

L'usine de dépollution des eaux usées de Ginestous-Garonne est une composante majeure du système d'assainissement de Toulouse Métropole. Cette unité épure au quotidien les eaux usées produites par les usagers de Toulouse et de douze autres communes limitrophes. La capacité de l'usine permet de répondre aux besoins du territoire de Toulouse Métropole qui compte plus de 820 000 habitants et connaît un fort dynamisme économique et démographique.

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement mené de 2016 à 2019, un contrôle de l'adéquation entre l'évolution des charges de pollution entrantes et la capacité de traitement de l'usine a été mené. Cette analyse a conclu que l'augmentation constante et soutenue des charges à traiter allait remettre en cause la conformité du rejet des eaux usées traitées en Garonne, notamment sur le paramètre azote.

C'est pourquoi, par délibération n°DEL-19-0202 du 27 juin 2019, Toulouse Métropole a adopté le programme d'investissement issu du schéma directeur d'assainissement pour la période 2020-2035 à l'extension de la capacité épuratoire de 950 000 EH sur l'ensemble des paramètres, y compris l'azote.

Dans le cadre de cette opération structurante de modernisation et de fiabilisation du traitement des eaux usées à Ginestous, Toulouse Métropole devra répondre aux trois grands objectifs suivants :

1. Garantir les performances épuratoires de l'usine au vu des normes de rejets et ainsi contribuer à la préservation de la qualité des eaux de la Garonne ;
2. Répondre aux besoins épuratoires futurs, à l'horizon 2050, du périmètre urbain collecté par Ginestous et accompagner le développement de la Métropole ;
3. Respecter les termes du contrat de Délégation des Services Publics en mettant en service une nouvelle file de traitement avant le 31 décembre 2027.

Après une phase d'études préliminaires, le scénario le plus efficient consiste en la réalisation des tranches de travaux suivantes :

- Tranche 1 en 2028, consistant en l'abandon de la file de traitement des eaux G2, la construction d'une file de traitement des eaux G5 permettant d'absorber l'augmentation de la population à l'horizon 2050 et l'arrêt de G2 ainsi que des travaux de sauvegarde de la file de traitement des eaux existante G1 ;
- Tranche 2 au plus tard en 2038, consistant en l'abandon de la file de traitement des eaux G1, la construction d'une file de traitement des eaux G6 permettant de suppléer à la mise à l'arrêt de G1, la modification des biofiltres nitrifiants de la file G4 ainsi que la construction des nouveaux ouvrages nécessaires au respect de la nouvelle directive européenne eaux résiduaires urbaines.

Ainsi, par délibération n° DEL-23-0829 du 7 décembre 2023, Toulouse Métropole a approuvé le programme et le budget prévisionnel pour la première tranche des travaux de modernisation et de fiabilisation de l'usine de dépollution des eaux usées de Ginestous-Garonne, qui intègre le projet d'extension et de fiabilisation de l'usine de Ginestous. Ces travaux portent sur la mise en œuvre d'une nouvelle file de traitement de l'eau (file G5) et

sur la gestion des boues produites issues de cette file ainsi que sur la construction d'une file de traitement du phosphore et d'un nouveau laboratoire.

Dans le cadre de ces travaux Toulouse Métropole doit déposer une demande d'autorisation environnementale au titre de la nomenclature des Installations Ouvrage Travaux Aménagements ou IOTA (Article R214-1 du Code de l'Environnement), intégrant deux demandes de dérogation, une au titre de l'article L411-1 du Code de l'Environnement pour la destruction d'habitats d'espèces protégées et une autre au titre du Code Forestier pour le défrichement d'une zone boisée de 1 hectare.

La présente délibération a pour but d'autoriser le dépôt du dossier réglementaire auprès des services de l'État.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Eau et Assainissement du mardi 28 janvier 2025,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'autoriser le dépôt du dossier d'autorisation environnementale unique auprès des services de l'Etat, incluant les deux dossiers de demande de dérogation (espèces protégées et défrichement), concernant la demande d'autorisation d'exploiter la station d'épuration de Toulouse Ginestous, y compris le projet d'extension et de fiabilisation.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes afférents à l'instruction administrative et réglementaire du projet ainsi qu'au dépôt du permis de construire.

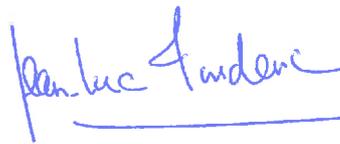
Résultat du vote :

Pour	115
Contre	1 (Mme MAURIN.)
Abstentions	17 (Mmes HONVAULT, MAGDO, HARDY, ROBY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, BEC, MM. PERRIN, MAURICE, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, CHARTIER, KARMANN, PERE.)
Non participation au vote	0

Publié le : 18 FEV. 2025

Reçu à la Préfecture le 18 FEV. 2025

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,




Jean-Luc MOUDENC